

DE REUNION

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 27 juillet 2021

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, VALOIS Pierre, AUTHIER Adrien et DE GUILLEBON Olivier

Excusés : Mesdames ADAMY Sandy, GEORGES Claire et Monsieur ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant.

Monsieur ROUSSILLON Nicolas a donné pouvoir à Madame NYZAM Fabienne

Madame Sandy ADAMY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice CHATENET

Madame GEORGES Claire a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.

Travaux aménagement du bourg tranche 3 et 4 :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de conclure deux avenants :

Le premier avenant a pour objet d'introduire au marché des adaptations de réseaux (caniveau, grille...) dues au changement de profils en travers, des adaptations de regard non visibles initialement (regards sous revêtement de voirie) mais aussi une modification des revêtements de voirie conséquence de l'absence de structure sous chaussée départementale, et afin de répondre en parti aux souhaits de l'Architecte des Bâtiments de France suite au fait de ne pas réaliser le caniveau central sur la rue du château.

Lot n°1 VRD Maçonnerie et Mobiliers

Attributaire : entreprise SCOTPA ZE Les Savis BP 10554 16160 GOND PONTOUVRE

Montant initial du marché :

Montant HT : 349 431.32 €

TVA 20%

Montant TTC : 419 317.58 €

Avenant n° 1 (avril 2021)

Montant HT : 38 559.80 €

TVA 20 %

Montant TTC : 46 271.76 €

Nouveau montant du marché après avenant N°1

Montant HT : 387 991.12€ HT

TVA 20 %

Montant TTC : 465 589.34 €

Avenant N°2

Moins-values : 99 649.00 €

Plus-values : 144 918.40 €

Montant de l'avenant N° 2 :

Montant HT : 45 269.40

TVA 20 %

Montant TTC : 54 323.28

% écart introduit par l'ensemble des avenants : 23.99%

Nouveau montant du marché public après avenant N° 2:

Montant HT : 433 260.52 €

TVA 20%

Montant TTC : 519 912.63 €

Décision : le conseil municipal autorise le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le deuxième avenant a pour objet d'introduire au marché initial un complément d'engazonnement entre la mairie et la salle des fêtes (600m2) et de part et d'autre de l'Eglise (100 m2).

Lot n°2

Attributaire : MON JARDIN EN CHARENTE Giratoire de la Combe 16710 SAINT YRIEIX/CHARENTE

Montant initial du marché :

Montant HT : 19 334.26 €

TVA 20%

Montant TTC : 23 201.11

Avenant n° 1

Montant HT : 1 400.00€

TVA 20 %

Montant TTC : 1 680.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 7.24%

Nouveau montant du marché après avenant N°1

Montant HT : 20 734.26 HT

TVA 20 %

Montant TTC : 24 881.11 €

Décision : le conseil autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

EMPRUNTS :

1 - Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement du bourg tranches 3 et 4 il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000,00 EUR.

Décision : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale et le Crédit Agricole décide de souscrire le prêt suivant auprès de La Banque Postale :

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 120 000,00EUR

Durée du contrat de prêt: 15ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des

fonds. Montant : 120 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/09/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,76%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

2 - le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la TVA il est opportun de recourir à un PRET RELAIS d'un montant de 90 000,00 EUR.

Décision : le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale et le Crédit Agricole , et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents de souscrire :

un prêt relais auprès de la Banque Postale

pour un montant de 90 000.00 euros

pour le préfinancement du FCTVA concernant l'aménagement du bourg tranches 3 et 4.

Pour une durée de deux ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds

Taux fixe de 0.530% l'an

Base de calcul 30/360

Paieiment trimestriel des intérêts

Remboursement du capital in fine

Date de versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 septembre 2021

Garantie : néant

Commission d'engagement : 100.00 euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Remboursement électricité restaurant :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a adhéré au 01/01/2021 au contrat Expert 1-EV31 SXP suite à l'appel d'offre initié par le SDEG Charente.

Pour une raison inexpliquée le compteur point d'acheminement ref : 15153979714587 du Bar/Restaurant « L'Atelier Sud » Monsieur Cyril ROUVEROT s'est retrouvé inclus dans ce contrat groupe commune et de ce fait, la commune a payées les factures à EDF Collectivité pour la période du 01/01/2021 au 07/07/2021.

Il convient donc que la commune récupère le montant de ces factures indument payées auprès de Monsieur Cyril ROUVEROT pour un montant global de 1 866.79 euros TTC

Facture 10123476653 du 27/01/2021 pour 259.29 € TTC

facture 10126896539 du 27/03/2021 pour 573.07 € TTC,

facture 10129736312 du 27/05/2021 pour 464.48 € TTC

et facture du solde N° 10132781015 pour 569.95 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la récupération du montant de ces factures.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 1 866.79 euros auprès de « l'Atelier Sud » Monsieur ROUVEROT Cyril.

Panneaux : Monsieur CHLASTA constate que la salle communale n'est pas indiquée à l'entrée du bourg par un panneau et quelle ne porte pas de nom.

Aménagement barrage au Moulin : Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval SABV a financé l'aménagement du barrage pour l'embarquement et le débarquement des barges pour l'entretien de la Dronne.

Monsieur CHLASTA Patrick prend la parole pour exposer :

1) inauguration des travaux :

- en Mai 2022

- inauguration festive et joyeuse avec la participation d'une banda, d'une fanfare

cette inauguration donnerait le signal des animations de l'été :

- en Juin : fête de la musique

- en Juillet : Arts au Jardin

- en Juillet et Août : animations et patrimoine : visites guidées du village avec les plaques sur les maisons remarquables , avec l'église , le château

- en Septembre : concert sur la Dronne (projet intercommunal)

2) les aidants numériques :

Dans le contexte de dématérialisation des documents administratifs, pour aider la population , et en particulier nos anciens,

il est possible de mettre en place un partenariat avec l'Espace Numérique Sud Charente pour qu'un aidant numérique

soit présent une demi-journée (le mercredi matin) à la mairie, à partir de Janvier 2022.

La périodicité, les conditions financières, matérielles et techniques seront à discuter en Septembre.

Dans cette idée, une quinzaine d'animations en direction des enfants, jeunes, parents, aînés sera proposée en Avril 2022 sur les thèmes :

Internet, les écrans, les réseaux

3) Ateliers Vitalité :

En lien avec la MSA, l'association ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires)

proposera un cycle de 6 ateliers , entre Septembre et Décembre , pour les plus de 55 ans.

coût : 20 euros les 6 séances . première séance : mardi 28 septembre

un courrier , avec les en-têtes ASEPT, MSA, Commune de Bonnes, Bonn'Art Café , sera distribué fin Août

et communiqué sur Panneau-Pocket.

4) suites au questionnaire des enfants :

deux types de réponses avaient été identifiées : celles relevant du conseil municipal (jeux, bancs et tables ...)

et celles relevant des associations de la commune (randos vélo parents/enfants, initiation à la pêche ...)

à noter : dans la deuxième quinzaine de Septembre, initiation à la pêche proposée par la société de pêche de Bonnes

sur les étangs privés

Séance levée 22 h 30

